

Je cherche un dossier médical

Je me rapproche des **établissements de soins qui conservent les dossiers médicaux** durant 20 ans à compter de la date du dernier séjour dans un établissement ou de la dernière consultation externe (parfois plus pour les mineurs ou moins en cas de décès du patient).

Si je souhaite en savoir plus sur la gestion des établissements de santé, je me rapproche des **services d'archives qui conservent les archives administratives** des hôpitaux et notamment les registres d'entrées et de sorties des patients.

- Je peux repérer les fonds des hôpitaux conservés aux archives départementales en me référant à [cette liste](http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_egf#tt2-34) [.<http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_egf#tt2-34>](http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_egf#tt2-34).
- Je peux repérer les fonds des autres établissements départementaux de santé et d'assistance en me référant à [cette liste](http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_egf#tt2-33) [.<http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_egf#tt2-33>](http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_egf#tt2-33).
- Je peux également consulter les [inventaires déjà en ligne](#).

À savoir

Les services d'archives n'ont pas vocation à conserver les dossiers médicaux.

Elles peuvent toutefois en sélectionner quelques exemplaires pour des raisons d'intérêt scientifique, statistique ou historique.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON